

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC.

(Une société de capital-risque)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

(en dollars canadiens)



DALE MATHESON CARR-HILTON LABONTE LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Caprice Business Development Canada Inc.

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers consolidés de Caprice Business Development Canada Inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et la période allant de la constitution, le 29 novembre 2018, au 31 décembre 2018, et les notes annexes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (collectivement appelés les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et la période allant de sa constitution, le 29 novembre 2018, au 31 décembre 2018, conformément aux normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités du vérificateur pour l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude matérielle liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui fait état d'événements ou de conditions indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons qu'il y a une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son activité, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la méthode de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes chargées de la gouvernance une déclaration selon laquelle nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et de communiquer avec elles toutes les relations et autres questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles ont une incidence sur notre indépendance, et le cas échéant, les garanties connexes.

L'associé responsable de la mission d'audit ayant abouti au rapport de cet auditeur indépendant est Rakesh Patel

DMCL

DALE MATHESON CARR-HILTON LABONTE
S.E.N.C.R.L., s.r.l. COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, BC

20 mars 2020



An independent firm
associated with Moore
Global Network Limited

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(Exprimé en dollars canadiens)

	2019	2018
ACTIFS		
Encaisse		
courante	307,173 \$	75 000 \$
Abonnement à recevoir	–	25 000
Charges payées d’avance	2,000	–
	<u>309,173 \$</u>	<u>100 000 \$</u>
PASSIFS		
Partie courante		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	<u>100,593 \$</u>	<u>22,092 \$</u>
LES CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 5)	320,171	100 000
Réserves (note 5)	59,770	–
Actions de	(171,361)	(22,092)
	<u>208,580</u>	<u>77,908</u>
	<u>309,173 \$</u>	<u>100 000 \$</u>

Nature de l'entreprise (note 1)

Continuité d'exploitation (note 2)

Approuvé par le conseil d'administration :

« Derek Lew »
Administrateur

« Ian Macleod »
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES PERTES ET DU RÉSULTAT GLOBAL
(Exprimé en dollars canadiens)

	Année terminée	Période à partir de la constitution en société, Du 29 novembre 2018 au
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
CHARGES		
Frais bancaires	42 \$	– \$
Frais de dépôt	29,926	–
Honoraires professionnels	59,584	22,092
Loyer (note 6)	10,500	–
Rémunération à base d'actions (note 5)	49 217	–
PERTE NETTE ET PERTE GLOBALE	(149,269) \$	(22,092) \$
PERTE PAR ACTION		
- De base et dilué	(0.16) \$	– \$
PONDÉRÉ MOYENNE NUMÉRO DES ACTIONS COMMUNES EN CIRCULATION - De base et diluée	926,027	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC. ÉTATS CONSOLIDÉS
DES CAPITAUX PROPRES POUR LES PÉRIODES CLOSES LES
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(Exprimé en dollars canadiens)

	<u>Capital social</u>			Actions de	Total des actionnaires équité
	Actions	Montant	Provisions		
SOLDE, 29 NOVEMBRE 2018	–	- \$	- \$	- \$	– \$
Actions ordinaires émises en espèces (note 5)	2,000,000	100 000	–	–	100 000
Résultat global de la période	–	-	–	(22,092)	(22,092)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	2,000,000	100 000 \$	- \$	(22,092) \$	77,908 \$
Actions ordinaires émises en espèces (note 5)	1,500,000	75 000	–	–	75 000
Première offre publique (« IPO ») (Note 5)	2,000,000	200 000	–	–	200 000
Frais d'émission d'actions (note 5)	–	(44,276)	–	–	(44,276)
Juste valeur des mandats d'agent (note 5)	–	(10,553)	10,553	–	–
Rémunération à base d'actions (note 5)	–	–	49,217	–	49,217
Perte globale pour l'année	–	-	–	(149 269)	(149 269)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	5,500,000	320,171 \$	59,770 \$	(171,361) \$	208,580 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Exprimé en dollars canadiens)

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Période allant de la constitution en société, le 29 novembre 2018, à 31 décembre 2018
LES FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de la période	(149 269) \$	(22,092) \$
Rémunération à base d'actions	49,217	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Charges payées d'avance	(2,000)	-
Dettes d'exploitation et charges à payer	78,501	22,092
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	(23,551)	-
LES FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires, nette	230,724	100 000
Abonnement à recevoir	25 000	(25,000)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	255,724	75 000
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS ESPÈCES, DÉBUT DE LA PÉRIODE	232,173	75 000
ESPÈCES, FIN DE PÉRIODE	75 000	-
	307,173 \$	75 000 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé une juste valeur de 10 553 \$ en réserves pour 200 000 bons de souscription de placeur pour compte émis dans le cadre du PAPE (note 5).

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en dollars canadiens)

1. NATURE DE L'ENTREPRISE

Caprice Business Development Canada Inc. (la « Société ») est une société domiciliée au Canada. La Société a été constituée le 29 novembre 2018 en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique. L'adresse du siège social de la Société est le 2900 – 550 Burrard Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3.

La Société est actuellement une société de capital de démarrage au sens de la politique 2.4 du Guide du financement corporatif de la Bourse de croissance TSX (« TSX-V »). L'activité principale de la Société est de repérer et d'évaluer des sociétés, des actifs ou des entreprises en vue de réaliser une opération admissible conformément à la Politique 2.4. La Société recherche actuellement des occasions d'entreprendre une opération admissible.

En tant que société de capital-risque, le produit de l'émission de capital social ne peut être utilisé que pour identifier et évaluer des actifs ou des entreprises en vue d'investissements futurs, à l'exception du fait qu'un maximum de 30 % du produit brut de la vente de titres émis par la société ou 210 000 dollars, selon le montant le moins élevé, peut être utilisé pour couvrir les frais prescrits d'émission d'actions ordinaires ou les dépenses administratives et générales de la société. Ces restrictions s'appliquent jusqu'à la réalisation d'une opération admissible par la Société au sens des politiques de la TSX-V.

Le 29 octobre 2019, la société a conclu un accord de fusion avec 1182533 BC Ltd. (« Leaf »), une société constituée selon les lois de la Colombie-Britannique, en contrepartie d'actions ordinaires de la société, aux termes duquel une filiale constituée de la société (« Subco ») sera fusionnée avec Leaf (« Amalco »), ce qui constituera l'opération admissible de la société. Leaf est une entreprise technologique qui s'intéresse au développement et à la publication de jeux pour mobiles. Pour réaliser la fusion, chaque actionnaire Leaf recevra une action de la société pour chaque action Leaf détenue, légalement ou à titre bénéficiaire, directement ou indirectement, par cet actionnaire Leaf, la société recevra une action Amalco pour chaque action émise aux actionnaires Leaf, et chaque action émise et en circulation de Subco sera échangée contre une action Amalco. Avant l'achèvement de la fusion, Leaf acquerra tous les titres émis et en circulation de LDRLY (Technologies) Inc. (« LDRLY »), une société privée B.C. corporation dans le domaine du développement et de l'édition de jeux vidéo mobiles et est une filiale à part entière de Eastside Games Inc, également une société privée de la Colombie-Britannique. La Société et Leaf déploieront des efforts raisonnables pour réunir des capitaux dans le cadre d'un financement concomitant pour les actions de la Société pour un produit brut d'au moins 1 000 000 \$. La Société émettra également 1 000 000 d'actions ordinaires, représentant une commission d'intermédiation payable à l'égard des opérations envisagées dans la convention de fusion.

La réalisation de l'opération admissible est assujettie à un certain nombre de conditions, y compris, sans s'y limiter, l'obtention de l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX, et la société et Leaf ont chacune reçu toutes les approbations nécessaires des actionnaires.

2. BASE DE LA PRÉPARATION ET DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Déclaration de conformité et de continuité d'exploitation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 20 mars 2020.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés en supposant que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités plutôt que par voie de liquidation forcée. Bien que la société dispose d'un fonds de roulement positif de 208 580 \$ au 31 décembre 2019 (2018 - 77 908 \$), elle a un déficit de 171 361 \$ à cette date (2018 - 22 092 \$). Les activités poursuivies de la Société, telles qu'elles sont prévues, dépendent de sa capacité à repérer, évaluer et négocier une acquisition, une participation ou une participation dans des propriétés, des actifs ou des entreprises dans les 24 mois suivant l'inscription à la cote de la TSX-V.

Les activités poursuivies de la Société, telles qu'elles sont prévues, dépendent de sa capacité à repérer, évaluer et négocier une acquisition, une participation ou une participation dans des propriétés, des actifs ou des entreprises. Une telle acquisition sera assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et pourrait être assujettie à l'approbation des actionnaires. Afin de poursuivre son exploitation et d'atteindre ses objectifs d'entreprise, la Société aura besoin de financement supplémentaire au moyen d'émissions de titres d'emprunt ou de titres de capitaux propres ou d'autres moyens disponibles. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à l'avenir ou que ce financement sera à des conditions avantageuses pour la Société. La Société pourrait avoir besoin de financement supplémentaire pour respecter ses obligations financières minimales prévues pour le prochain exercice. Ces conditions indiquent l'existence d'incertitudes importantes susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les états financiers consolidés n'incluent aucun ajustement relatif à la recouvrabilité et à la classification des montants d'actifs enregistrés et à la classification des passifs qui pourrait être nécessaire si la société ne pouvait pas continuer à exister.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont présentés à la juste valeur. De plus, les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de l'information sur les flux de trésorerie.

Regroupement

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive, 1220311 B. C. Ltd. (« Subco »), constituée le 21 août 2019 et inactive au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

2. BASE DE LA PRÉPARATION (suite)

Utilisation des estimations et des jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations, des jugements et des hypothèses qui affectent l'application des politiques comptables et les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont passées en revue ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Certaines estimations, telles que l'évaluation de l'impôt différé et l'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, dépendent de jugements subjectifs ou complexes sur des questions qui peuvent être incertaines. Des changements dans ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur ces états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. La direction estime que les estimations sont raisonnables.

3. LES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Capital social

Les actions ordinaires émises pour une contrepartie non monétaire sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'évaluation et classées dans les capitaux propres. La date d'évaluation est définie comme étant la date à laquelle l'engagement de la contrepartie à acquérir les actions ordinaires est atteint ou la date à laquelle le rendement de la contrepartie est terminé, selon la première éventualité.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, déduction faite de toute incidence fiscale.

Rémunération à base d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 5. Tous les biens et services reçus en échange de l'octroi d'une rémunération à base d'actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsque les employés sont récompensés au moyen de la rémunération à base d'actions, la juste valeur des services rendus par les employés est déterminée indirectement en fonction de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La juste valeur est mesurée à la date d'attribution, en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, et ne tient pas compte de l'effet des modalités d'acquisition non liées au marché (par exemple, les objectifs de rentabilité et de croissance des ventes et les modalités de rendement).

La totalité de la rémunération à base d'actions est comptabilisée en résultat net avec un crédit correspondant à la réserve de capitaux propres, sur la période au cours de laquelle la rémunération à base d'actions connexe est acquise. Aucune somme n'est comptabilisée pour les instruments qui ne deviennent pas, au bout du compte, acquis.

La contrepartie reçue à l'exercice des options d'achat d'actions est comptabilisée à titre de capital social et le montant connexe initialement comptabilisé dans la réserve pour options est transféré au capital social.

3. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

Perte par action

La perte de base par action est calculée en divisant la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. L'effet dilutif des options et des bons de souscription en circulation et de leurs équivalents est reflété dans le résultat dilué par action. Le calcul du résultat dilué par action suppose la conversion, l'exercice ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque cette conversion, cet exercice ou cette émission aurait un effet dilutif sur le résultat par action.

La perte de base par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires en circulation qui peuvent être annulées sont exclues du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Impôt sur le résultat

Les impôts sur le revenu sont comptabilisés pour les impôts estimés à payer pour la période en cours, et les impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires entre les bases fiscales et comptables des actifs et des passifs, et pour l'avantage des pertes disponibles à reporter à des fins fiscales dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Dans la mesure où la Société estime qu'il n'est pas plus probable qu'improbable qu'un actif d'impôt différé sera recouvré, elle constitue une provision pour moins-value à l'égard de l'excédent. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au moyen des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer dans les exercices au cours desquels les écarts temporaires devraient être recouverts ou réglés.

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Le tableau suivant présente la méthode comptable de la Société pour les instruments financiers selon IFRS 9 :

(i) Classification

La Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. La Société établit le classement des actifs financiers à la comptabilisation initiale. Le classement des instruments de créance est fondé sur le modèle économique de la Société pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de négociation sont classés comme étant à la JVRN. Pour les autres instruments de capitaux propres, la Société peut, le jour de l'acquisition, faire le choix irrévocable (instrument par instrument) de les désigner à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la JVRN (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou si la Société a choisi de les évaluer à la JVRN.

(ii) Évaluation

Actifs et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée ou diminuée des frais de transaction, respectivement, et ultérieurement comptabilisés au coût amorti, diminué de toute perte de valeur.

Actifs et passifs financiers au FVTPL

Les actifs et les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont passés en charges dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à la JVRN sont inclus dans les états du résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les investissements de la dette au FVTOCI

Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et la perte de valeur sont comptabilisés en résultat net. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« OCI »). Lors de la décomptabilisation, les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

Prises de participation au FVTOCI

Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net à moins que le dividende ne représente clairement un recouvrement d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat net.

3. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

(iii) Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues relativement aux actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Chaque date de clôture, la Société évalue la correction de valeur pour pertes de l'actif financier à un montant correspondant aux pertes de crédits attendues pour la durée de vie si le risque de crédit lié à l'actif financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, l'actif financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société évalue la correction de valeur pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur douze mois. La société doit comptabiliser dans le compte de résultat, en tant que bénéfice ou perte, le montant des pertes de crédit attendues (ou de la reprise) qui est nécessaire pour rajuster la provision pour pertes à la date de clôture au montant devant être comptabilisé.

(iv) Décomptabilisation

Actifs financiers

La société ne décomptabilise les actifs financiers que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs financiers expirent, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages associés à la propriété à une autre entité.

Passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent. La société décomptabilise également un passif financier lorsque les termes du passif sont modifiés de telle sorte que les termes et/ou les flux de trésorerie de l'instrument modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les termes modifiés est comptabilisé à la juste valeur.

Les profits et les pertes à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés en résultat net.

Contrats de location

La Société a adopté IFRS 16 le 1er janvier 2019.

L'IFRS 16 applique un modèle de contrôle à l'identification des contrats de location, qui établit une distinction entre un contrat de location et un contrat de service en fonction de la question de savoir si le client contrôle l'actif loué. Pour les actifs déterminés comme répondant à la définition d'un contrat de location, la norme IFRS 16 introduit des changements significatifs dans la comptabilité des locataires, en introduisant un modèle comptable unique au bilan qui est similaire à la comptabilité actuelle des contrats de location-financement, avec des exceptions limitées pour les contrats de location à court terme ou les contrats de location d'actifs de faible valeur. La Société n'a conclu aucun contrat de location pour l'utilisation exclusive d'actifs et l'adoption d'IFRS 16 n'a eu aucune incidence importante sur ses états financiers.

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en dollars canadiens)

4. LES COMPTES CRÉDITEURS ET LES CHARGES À PAYER

	2019	2018
Comptes à payer	75,363 \$	16,092 \$
Charges à payer	25,230	6 000
	<u>100,593 \$</u>	<u>22,092 \$</u>

5. CAPITAL SOCIAL

Émises et en circulation

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Publié sur

Le 15 juillet 2019, la société a réalisé une première offre publique de 2 0 0 d'actions ordinaires au prix de 0,10 \$ par action pour un produit brut de 200 000 \$ par l'intermédiaire de Hayward Securities Inc. (l'« Agent »). La société a payé un total de 44 276 \$ en commission en espèces, frais d'administration, frais juridiques et autres et a émis à l'agent des bons de souscription non transférables pour acquérir jusqu'à 200 000 actions ordinaires pendant une période de deux ans à compter de la date d'inscription des actions de la société à la cote de la Bourse de croissance TSX, à un prix d'exercice de 0,10 \$ par action.

Le 24 mai 2019, la Société a émis 1 500 0 actions ordinaires au prix de 0,05 \$ l'action pour un produit brut en espèces de 75 0 \$.

Au cours de la période allant de la constitution (29 novembre 2018) au 31 décembre 2018, la Société a émis 2 0 0 d'actions ordinaires au prix de 0,05 \$ l'action pour un produit brut en trésorerie de 100 000 \$.

Actions bloquées

Au 31 décembre 2019, 3 500 000 actions ordinaires (néant en 2018) émises sont entières aux termes d'une convention d'entiercement datée du 31 mai 2019. En vertu de l'accord de séquestre, 10 % des actions ordinaires mises sous séquestre seront libérées à la date de la publication du bulletin d'échange final (la « libération initiale ») à l'issue d'une opération admissible, et 15 % supplémentaires seront libérés tous les six mois suivant la libération initiale sur une période de trente-six mois.

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en dollars canadiens)

5. CAPITAL SOCIAL (suite)

Options sur actions

La société a adopté un plan d'options sur actions incitatif (le « plan d'options ») qui prévoit que le conseil d'administration de la société peut de temps à autre, à sa discrétion, accorder aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants des options non transférables pour l'achat d'actions ordinaires, à condition que le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission ne dépasse pas 10 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'octroi. Ces options pourront être exercées pendant une période maximale de 10 ans à compter de la date d'attribution. En vertu du plan d'options, les options doivent avoir un prix d'exercice qui ne soit pas inférieur au cours de clôture des actions de la société le jour où l'option est accordée, moins la décote applicable, le cas échéant, autorisée par les politiques de la Bourse. Conformément au plan d'options, le conseil d'administration de la société peut, de temps à autre, autoriser l'émission d'options aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la société et de ses filiales ou aux employés de sociétés fournissant des services de gestion ou de conseil à la société ou à ses filiales. Le nombre d'actions qui peut être réservé pour l'émission à une personne physique ne peut pas dépasser 5 % des actions émises sur une base annuelle ou un maximum global de 2 % si le bénéficiaire de l'option est engagé dans des activités de relations avec les investisseurs ou si le bénéficiaire de l'option est un consultant, pas plus de 2 % par consultant. Le régime d'options ne prévoit aucune exigence d'acquisition des droits autre que celles qui s'appliqueront aux options attribuées aux fournisseurs de services de relations avec les investisseurs, mais permet au conseil d'administration de la Société de préciser un calendrier d'acquisition à son gré.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations sur les options sur actions de la Société :

	Nombre options	Prix d'exercice moyen prix d'exercice
En suspens au 31 décembre 2018	–	–
Attribuées	550 000	0,10 \$
En suspens au 31 décembre 2019	550 000	0,10 \$

Au 31 décembre 2019, les éléments suivants étaient en circulation :

	Date d'échéance	Nombre d'actions	Moyenne pondérée Prix d'exercice	Moyenne pondérée restante vie
Options	15 juillet 2029	550 000	0,10 \$	9,55 ans

Toutes les options attribuées sont immédiatement acquises.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, une charge de rémunération fondée sur des actions de 49 217 \$ a été comptabilisée pour les 550 000 options sur actions attribuées aux administrateurs et aux dirigeants de la Société.

La juste valeur des options sur actions attribuées a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en dollars canadiens)

5. CAPITAL SOCIAL (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

	2019
Taux sans risque	1.58%
Rendement des dividendes	–
Volatilité moyenne pondérée	100%
Durée de vie moyenne pondérée	10 ans
Juste valeur moyenne pondérée	\$ 0.09

Mandats d'agents

Dans le cadre du PAPE de la Société, 200 000 bons de souscription d'agent non transférables ont été émis au placeur pour compte participant au placement. Les bons de souscription du placeur pour compte peuvent être exercés au prix de 0,10 \$ l'action pour une période de deux ans. La Société a comptabilisé une réserve de 10 553 \$ pour la juste valeur des bons de souscription du placeur pour compte.

La juste valeur des bons de souscription du placeur pour compte émis a été calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2019
Taux sans risque	1.5%
Rendement des dividendes	–
Volatilité moyenne pondérée	100%
Durée de vie moyenne pondérée	2 ans
Juste valeur moyenne pondérée	\$ 0.05

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a engagé 10 500 \$ (néant en 2018) pour la location de locaux à bureaux partagés auprès d'une société ayant un administrateur en commun. Au 31 décembre 2019, 3 000 \$ (2018-) Était due à cette société.

7. LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LA GESTION DES RISQUES

Au 31 décembre 2019, les seuls instruments financiers de la Société se composent de la trésorerie et des créditeurs et charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des instruments financiers est classée dans une hiérarchie des justes valeurs fondée sur les données utilisées pour déterminer la juste valeur. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement
- Niveau 3 - Intrants qui ne sont pas basés sur des données observables du marché.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur de la trésorerie détenue par la Société était fondée sur des données de niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les risques auxquels la Société est exposée et leur incidence sur ses instruments financiers sont résumés ci-dessous :

7. LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LA GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lié à l'incapacité de la contrepartie de remplir ses obligations de paiement. La Société estime qu'elle n'a pas de risque de crédit important.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse honorer ses passifs financiers à leur échéance. Au 31 décembre 2019, la société dispose d'un solde de trésorerie de 307 173 dollars (75 000 dollars en 2018) pour régler des passifs futurs de 100 593 dollars (22 092 dollars en 2018) et n'est donc pas exposée à un risque de liquidité important.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte qui peut découler de variations des facteurs du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des marchandises et des actions.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie de la Société est détenue dans un compte auprès d'une grande institution financière canadienne. Les fonds peuvent être retirés en tout temps sans pénalité.

b) Risque de change

La Société n'a pas d'actifs ni de passifs en devises et n'est donc pas exposée au risque de change.

c) Risque de prix

La Société est exposée au risque de prix en ce qui a trait aux cours des actions. Le risque lié au cours des actions s'entend de l'incidence potentiellement défavorable sur la capacité de la Société d'obtenir du financement par actions en raison des fluctuations du cours des actions individuelles ou des fluctuations générales du marché boursier. La Société surveille de près les mouvements individuels des titres de capitaux propres et les marchés boursiers afin de déterminer les mesures appropriées à prendre par la Société.

8. LA GESTION DU CAPITAL

Le capital est composé des capitaux propres de la Société et de toute dette qu'elle peut émettre. Au 31 décembre 2019, les capitaux propres de la Société s'élevaient à 208 580 \$ (77 908 \$ en 2018). Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont de maintenir sa solidité financière et de protéger sa capacité à faire face à ses obligations futures, de poursuivre son activité, de maintenir sa solvabilité et de maximiser le rendement pour les actionnaires à long terme. La protection de la capacité à payer les dettes actuelles et futures comprend le maintien du capital au-dessus des niveaux réglementaires minimums, les exigences actuelles en matière de notation de la solidité financière et les lignes directrices en matière de capital déterminées en interne ainsi que les niveaux calculés de gestion des risques. À l'heure actuelle, la Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital.

L'encaisse ne sera suffisante que pour repérer et évaluer un nombre limité d'actifs et d'entreprises aux fins de repérer et de réaliser une opération admissible. Des fonds supplémentaires pourraient être requis pour financer l'opération admissible de la Société.

CAPRICE BUSINESS DEVELOPMENT CANADA INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en dollars canadiens)

9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le rapprochement des impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi et des impôts présentés se présente comme suit :

	2019	2018
Perte pour la période	(149 269) \$	(22,092) \$
Taux d'imposition	27 %	27 %
Recouvrement attendu de l'impôt sur le revenu	(40,302)	(5,965)
Charges non déductibles	13,289	-
Coût d'émission des actions	(11,955)	-
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	38,968	5,965
Recouvrement de l'impôt sur le revenu	- \$	- \$

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Société sont les suivantes :

	2019	2018
Pertes autres qu'en capital	35,370 \$	5,965 \$
Frais d'émission d'actions	9,564	-
Moins : provision pour moins-value	(44,933)	(5,965)
Actifs nets d'impôts différés	- \$	- \$

La Société dispose de pertes autres qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu qui peuvent être reportées prospectivement afin de réduire le revenu imposable des exercices futurs. Si elles ne sont pas utilisées, les pertes autres qu'en capital, d'un montant de 130 998 \$, expirent comme suit :

2038	22,092 \$
2039	108 906
	<u>130,998 \$</u>

Une évaluation complète a été comptabilisée en raison de l'incertitude quant à la réalisation d'un bénéfice futur suffisant aux fins de l'impôt de sorte que les actifs seront réalisés.